

Paris, le 6 mars 2023

Féminicide devant la Cour d'Assises des Yvelines : la Fédération Nationale Solidarité Femmes se constitue partie civile

Alors que 23 féminicides ont été recensés depuis le 1^{er} janvier 2023¹ et que le corps démembré d'une nouvelle victime de féminicide a été découvert il y a quelques semaines dans le parc des Buttes Chaumont à Paris, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) réitère sa constante préoccupation face aux violences faites aux femmes : le continuum de ces violences mène à un féminicide tous les 2,5 jours en France.

Du 6 au 10 mars 2023, se tiendra devant la Cour d'assises des Yvelines le procès de l'auteur présumé du meurtre d'Anne-Marie RICHY, tuée le 22 août 2017 dont les restes du corps démembré avaient été retrouvés le jeudi 31 août 2017 sur un chemin de la commune de Vernouillet (78).

La FNSF sera partie civile à ce procès en soutien de la famille de Mme RICHY et afin de porter la parole de toutes les femmes victimes de violences conjugales conformément à ses valeurs, défendues depuis 40 ans.

Les chiffres des violences conjugales sont particulièrement inquiétants : les données du ministère de l'Intérieur indiquent, pour l'année 2021, une hausse de 21% de dénonciation des violences conjugales par rapport à 2020².

La ligne d'écoute nationale, le 3919-Violences Femmes Info (VFI), recense une augmentation constante du nombre d'appels reçus (+ 27% sur la période 2019-2022). En 2022, les écoutantes du 3919 ont pris en charge 93 005 appels.

La FNSF jouera pleinement son rôle y compris dans le prétoire de la Cour d'Assises et partage le souhait avec les autres parties civiles que la mort des femmes ne soit plus passée sous silence.

A propos de la FNSF

La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) est un réseau de 78 associations spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences et de leurs enfants. La FNSF gère la ligne d'écoute nationale, le 3919-VFI, destinée aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel-le-s.

¹ Voir le décompte réalisé par le collectif « [Féminicide par compagnon ou par ex](#) ».

² Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), [Interstats Analyse n°53](#), 15 décembre 2022.